

RCI FINANCE MAROC

Société Anonyme
Au capital de 289 783 500 Dirhams
Siège social : 44 boulevard Khalid Ibnou Loualid, Ain Sebaa,
CASABLANCA

RC Casablanca : 171.495
IF : 1107056
ICE : 000102124000071

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2019

La société **RCI FINANCE MAROC SA** tiendra une réunion de l'**Assemblée Générale Ordinaire** de ses actionnaires en date du **16 mai 2019 à neuf (9) heures, au siège social de la société, sise à Casablanca, 44 boulevard Khalid Ibnou Loualid, Ain Sebaa**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du **rapport du Conseil d'Administration** concernant l'exercice clos le 31/12/2018 ;
2. Examen du **rapport général des Commissaires Aux Comptes** relatif à l'exercice clos le 31/12/2018 ;
3. Approbation des **comptes sociaux** de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
4. Approbation des **états de synthèse consolidés** de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
5. Affectation des **résultats sociaux** de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
6. Examen du **rapport spécial des Commissaires Aux Comptes relatif aux conventions** visées aux articles 56 de la loi n°17-95 du 30 août 1996 et 57 de la loi n° 78-12 du 29 juillet 2015, relative aux sociétés anonymes ;
7. **Quitus au Conseil d'Administration** de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
8. **Quitus aux Commissaires Aux Comptes** ;
9. **Jetons de présence** ;
10. **Pouvoirs à donner** pour l'accomplissement des formalités légales.

Le projet des résolutions est le suivant :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve dans toutes ses parties le **rapport de gestion du Conseil d'Administration** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires Aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les **comptes** et les **états de synthèse** de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits comptes faisant apparaître un montant de **capitaux propres de base** de **722.513.191 Dirhams** dont un **résultat net comptable** de **113.357.686,00 Dirhams**.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les **comptes** et les **états de synthèse consolidés** de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits comptes faisant apparaître un montant de **capitaux propres consolidés** de **704.994 Milliers de Dirhams** dont un **résultat net part du Groupe** de **88.875 Milliers de Dirhams**.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comme suit :

Bénéfice net comptable	113.357.686,00 DH
Réserve légale	5.667.884,32 DH
Dividende distribué aux actionnaires	30.000.000,00 DH
Affectation en réserves facultatives	77.689.802,13 DH

CINQUIÈME RÉOLUTION

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le **rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions** visées aux articles 56 et 57 de la loi 17-95 relative à la société anonyme, conclues et autorisées au titre des exercices antérieurs, et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SIXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne **quitus** entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration, de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne **quitus** entier, définitif et sans réserve aux Commissaires Aux Comptes, pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer des **jetons de présence** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, d'un montant total net de **55 000 Dirhams**, et charge le Président de répartir ces jetons de présence entre les Administrateurs Indépendants du Conseil.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne **tous pouvoirs** au porteur d'une copie, d'un original, ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir les formalités prescrites par la loi.